



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

PRESENTATION DES PROJETS

NOUVELLE SALLE DE GYMNASTIQUE ET RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DE LA GARE ET DU COLLÈGE



LES ETAPES

des travaux



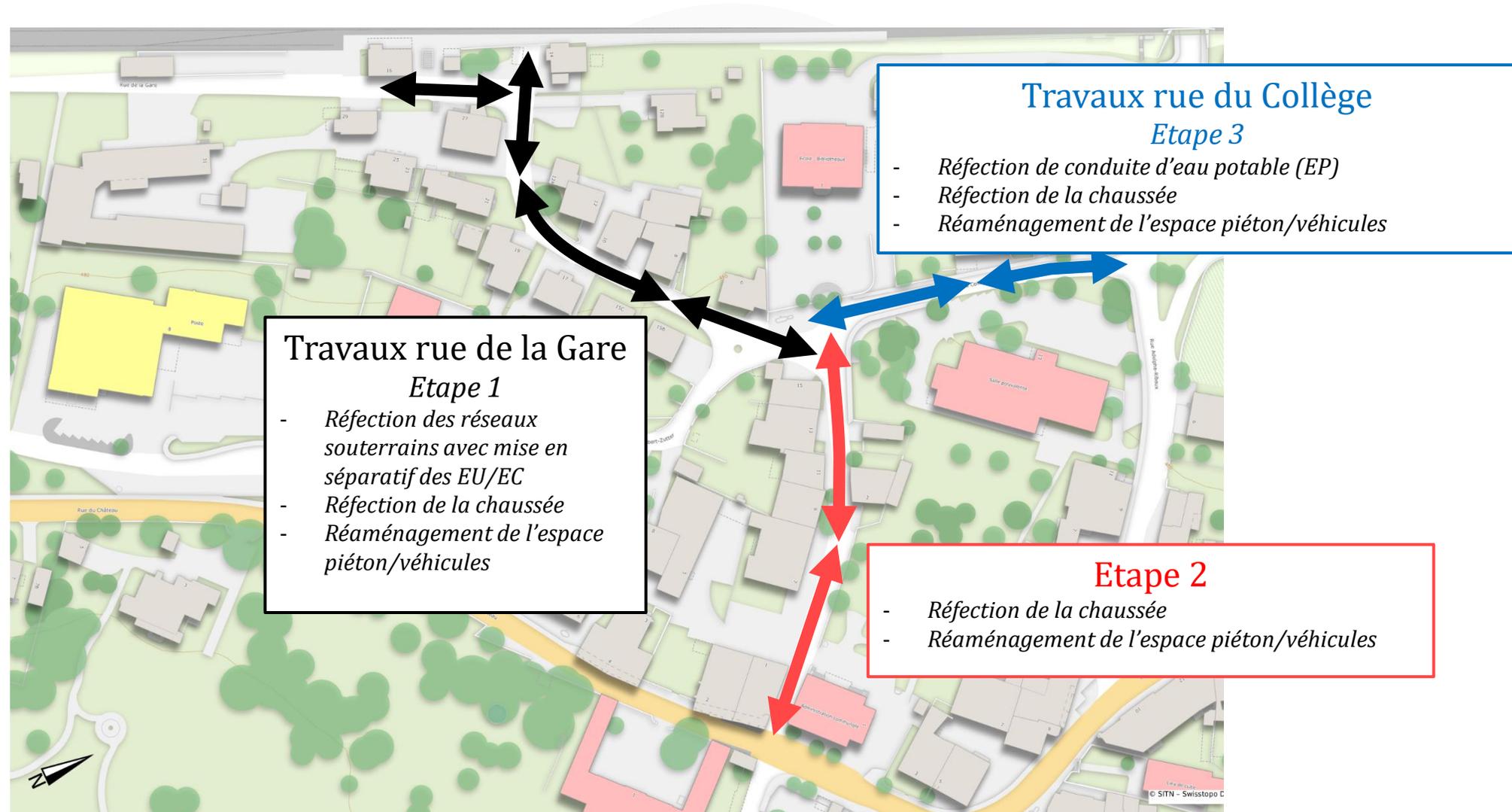
Les étapes

La nouvelle salle de gymnastique

- Abattage des arbres par le service forestier de la commune
- Installation de chantier
- Sécurisation du chantier
- Démolition des salles
- Excavation pour le parking souterrain
- Démarrage des travaux spéciaux

Les étapes

Le réaménagement des rues Gare et Collège



Les étapes

Les travaux préparatoires:

Déviatisation du réseau existant du chauffage à distance (CAD)



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCCHÉ





LE PLANNING

des travaux



Le planning PROVISOIRE

Les travaux de la salle de gymnastique

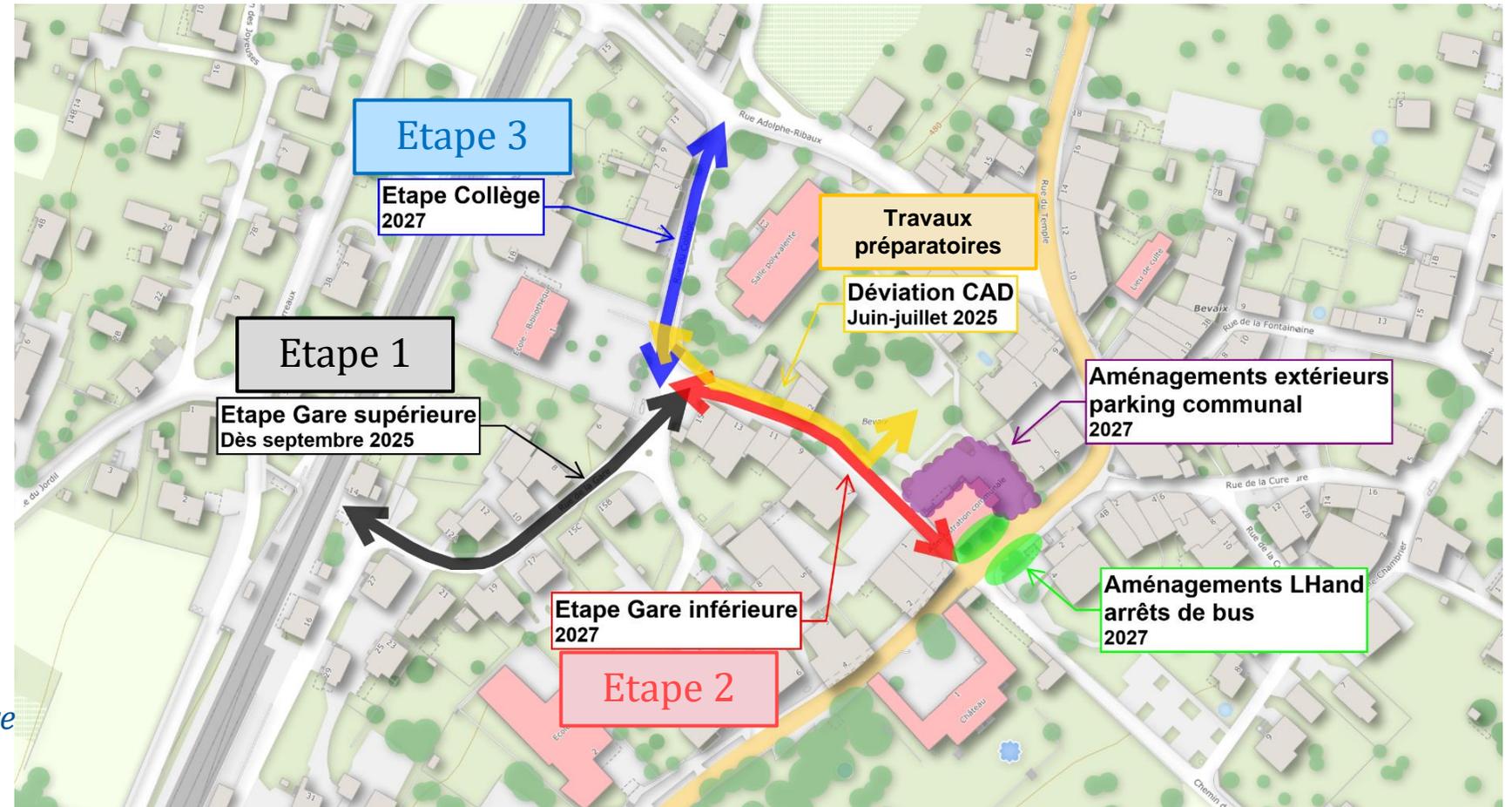
- abattage des arbres sur le site : été 2025
- démolition des salles de gym : été 2025
- excavation parking souterrain : automne 2025
- travaux spéciaux : automne 2025



Le planning

Les travaux de réaménagement des rues Gare et Collège

- Etape 1 : 2025-26
- Etape 2 : ~2027
- Etape 3 : ~2027



Les étapes 2 et 3 pourront être inversées, selon l'avancement des travaux de la salle.



ACCESSIBILITÉ

pour les piétons, les vélos et les véhicules privés

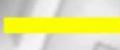


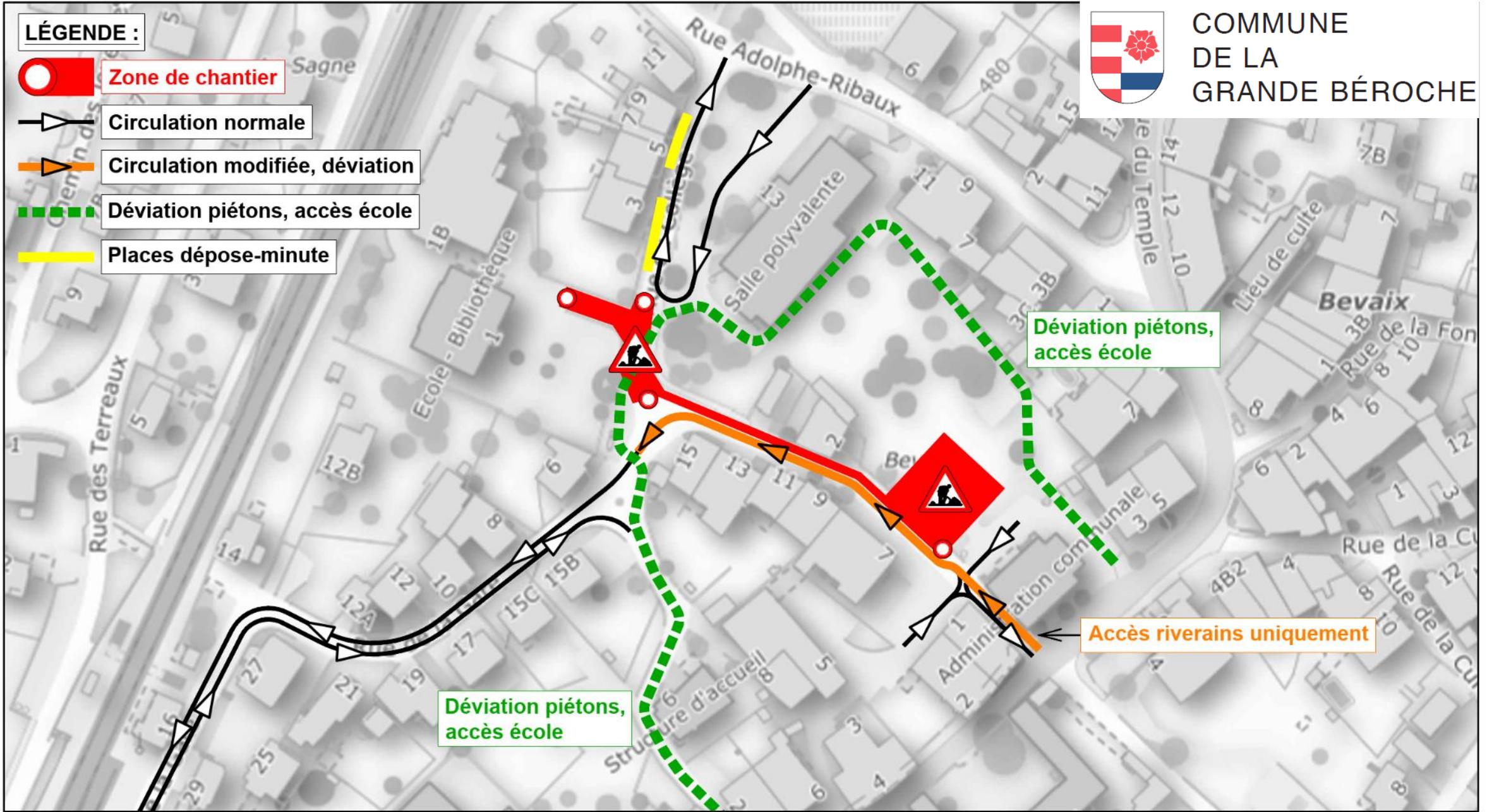
Travaux préparatoires: déviation du chauffage à distance

juin 2025



LÉGENDE :

-  Zone de chantier
-  Circulation normale
-  Circulation modifiée, déviation
-  Déviation piétons, accès école
-  Places dépose-minute





Salle de gymnastique et réaménagement des rues de la Gare et du Collège:

juillet 2025 à 2028

Itinéraires piétons et vélos

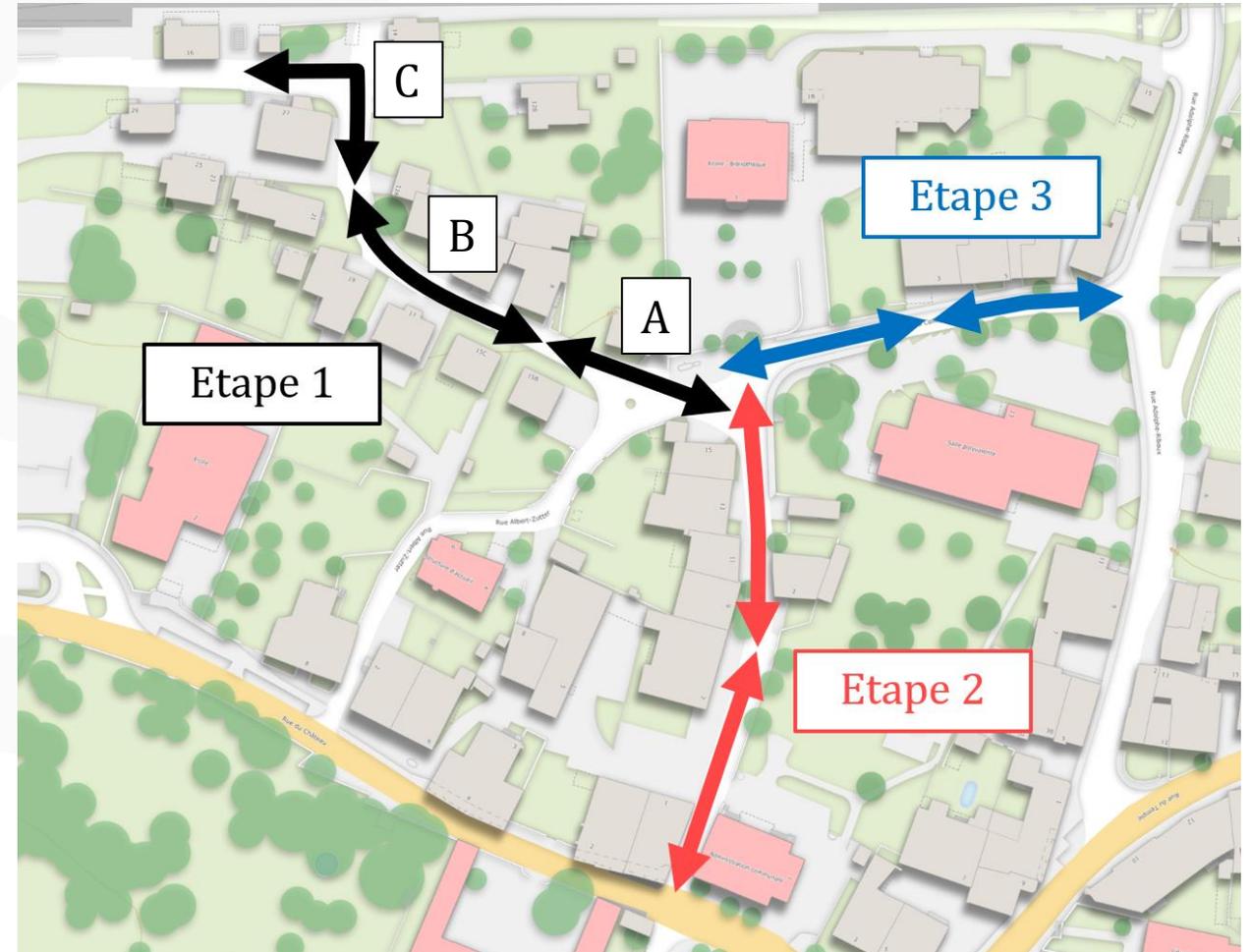


- **Transit et accès riverains garantis pour les piétons** sur tous les itinéraires et durant l'entier du chantier.
- Pour les vélos en revanche, possibilité de pousser son vélo sur les tronçons en travaux **ou** de suivre les mêmes itinéraires que pour les véhicules (chapitre suivant).

Itinéraires véhicules privés



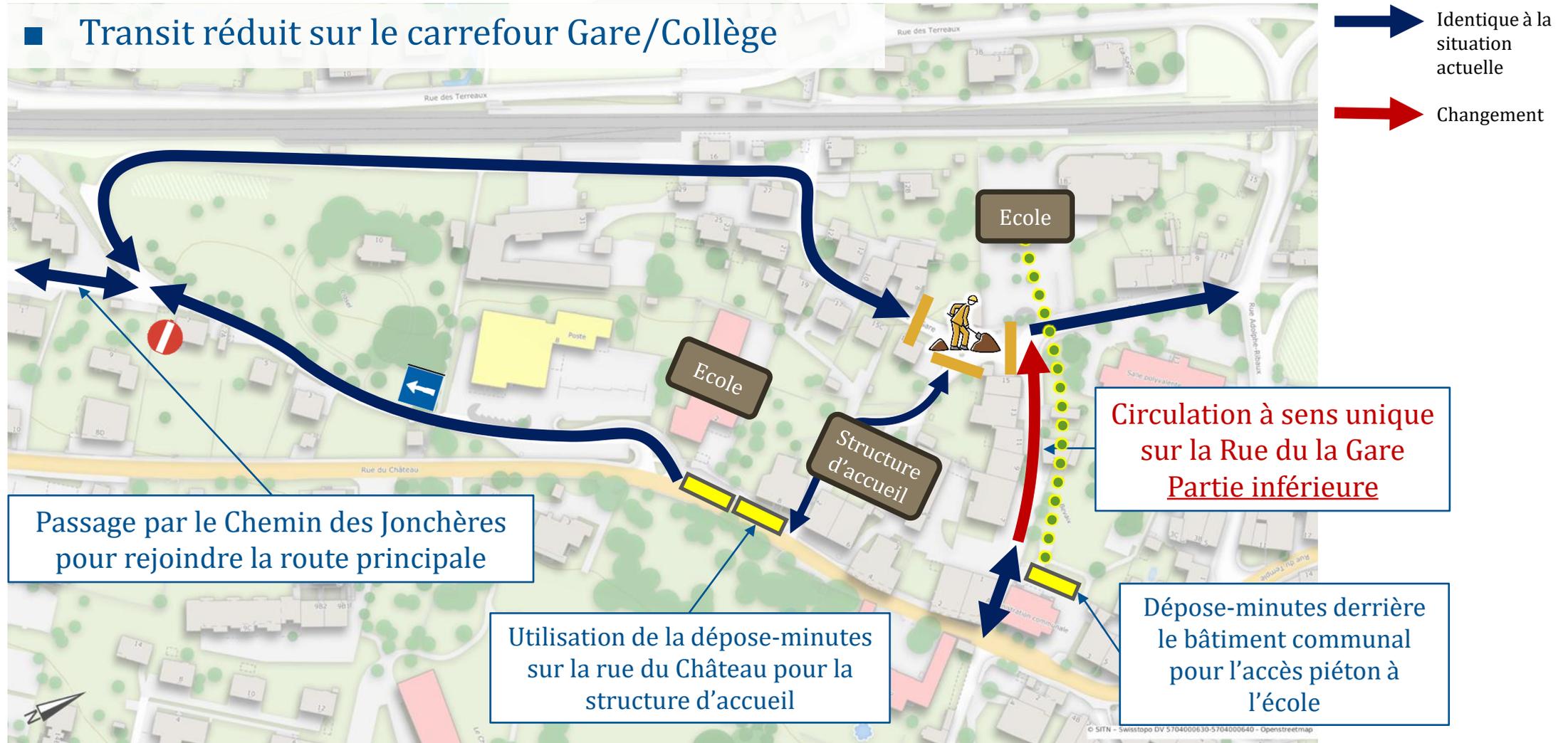
- Circulation interdite durant les phases de chantier :
 - *Déviations*
 - *Mise à disposition de places de stationnement hors zone chantier*



Etape 1A - Itinéraires d'accès



■ Transit réduit sur le carrefour Gare/Collège



Etape 1B - Itinéraires d'accès



- Transit impossible sur la Rue de la Gare supérieure (partie basse)



Etape 1C - Itinéraires d'accès



- Transit impossible sur la Rue de la Gare supérieure (partie haute)



Etape 2 - Itinéraires d'accès



- Transit impossible sur la Rue de la Gare inférieure

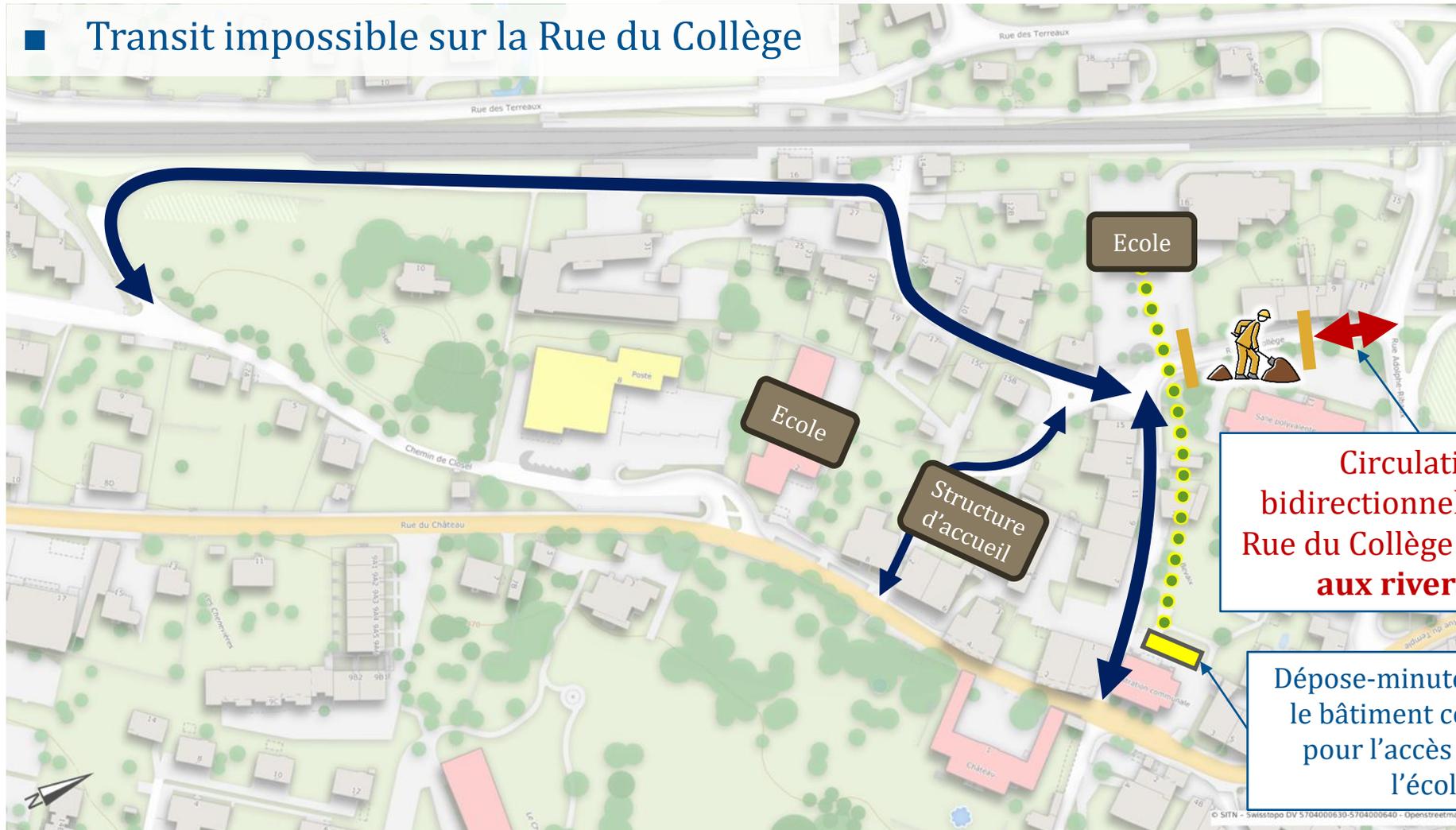


- ➡ Identique à la situation actuelle
- ➡ Changement

Etape 3 - Itinéraires d'accès



■ Transit impossible sur la Rue du Collège



- ➡ Identique à la situation actuelle
- ➡ Changement

Circulation bidirectionnelle sur la Rue du Collège réservée aux riverains

Dépose-minutes derrière le bâtiment communal pour l'accès piéton à l'école

Itinéraires d'accès

Les travaux de la salle et des réaménagements des rues se feront en parallèle lors de certaines étapes.

Les itinéraires d'accès seront adaptés en conséquence mais toujours de manière à sécuriser les accès.



SÉCURITÉ

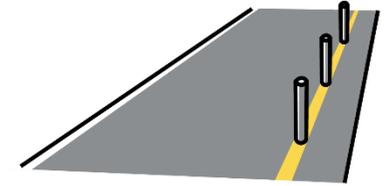
pour les piétons



Sécurisation des itinéraires



- Sur les sections en chantier, un espace de circulation **continu et protégé** sera mis en place



- Les **itinéraires scolaires** feront l'objet d'une attention particulière afin de garantir la sécurité des enfants se rendant à leur école ou aux salles de gymnastique temporaires



STATIONNEMENT

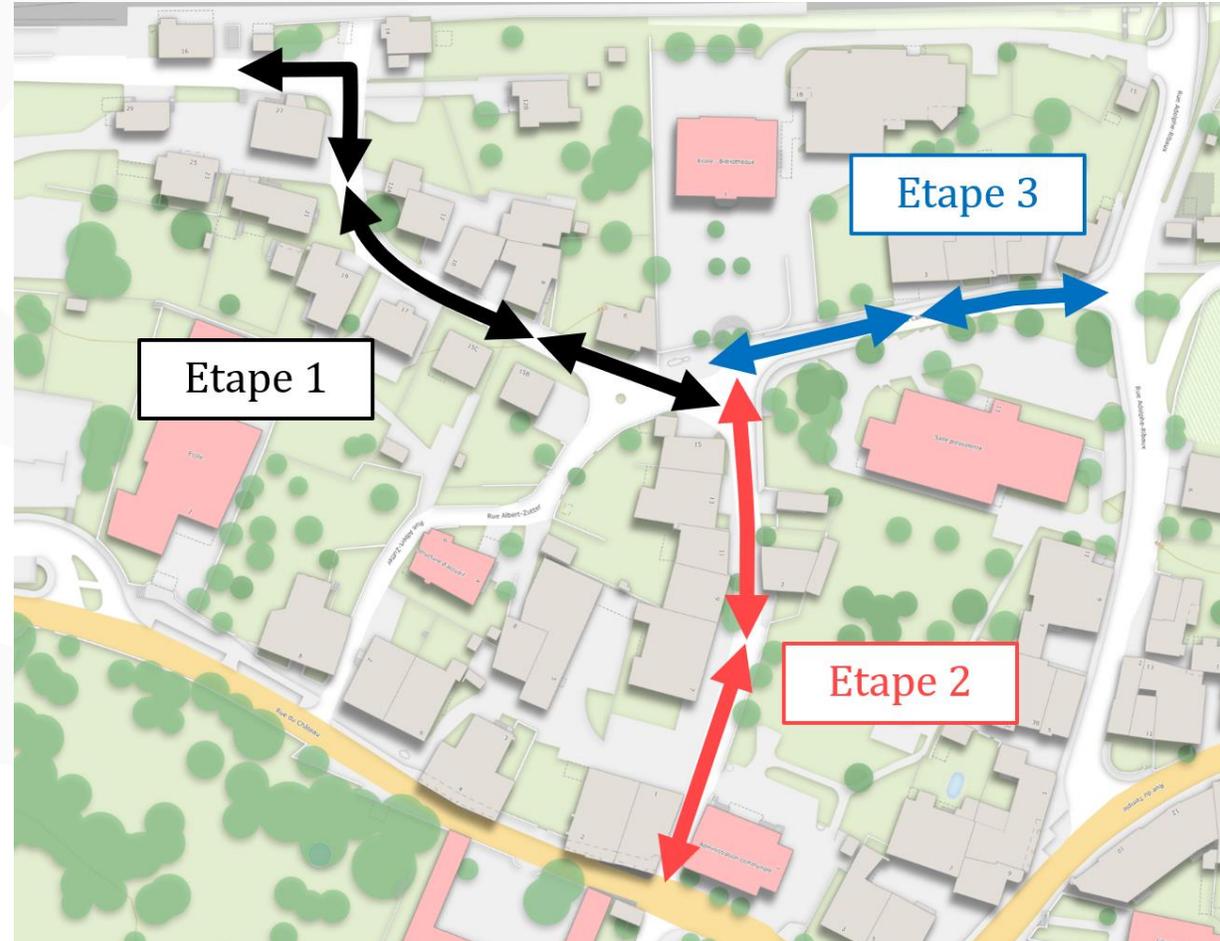
places de compensation pour les riverains



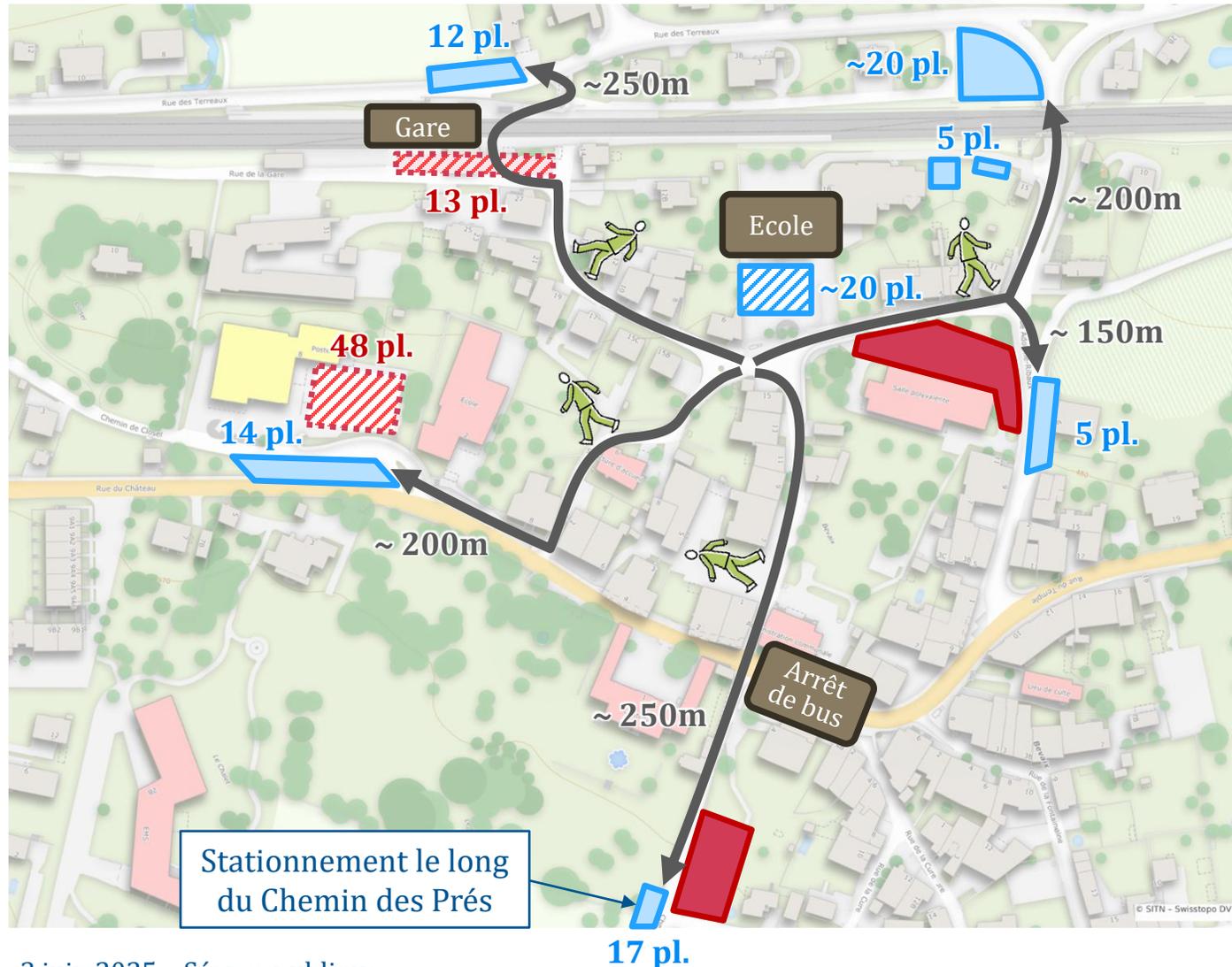
Stationnement des riverains



- Pour chacune des phases de l'étape 1, l'accès aux places de stationnement des biens-fonds privés ne sera plus possible.
- La Commune souhaite proposer des solutions de stationnement à proximité pour les riverains impactés par le chantier.



Solutions de stationnement envisagées



 Places existantes pouvant être réservées aux riverains impactés

 Cour de l'école (week-end et jours fériés)

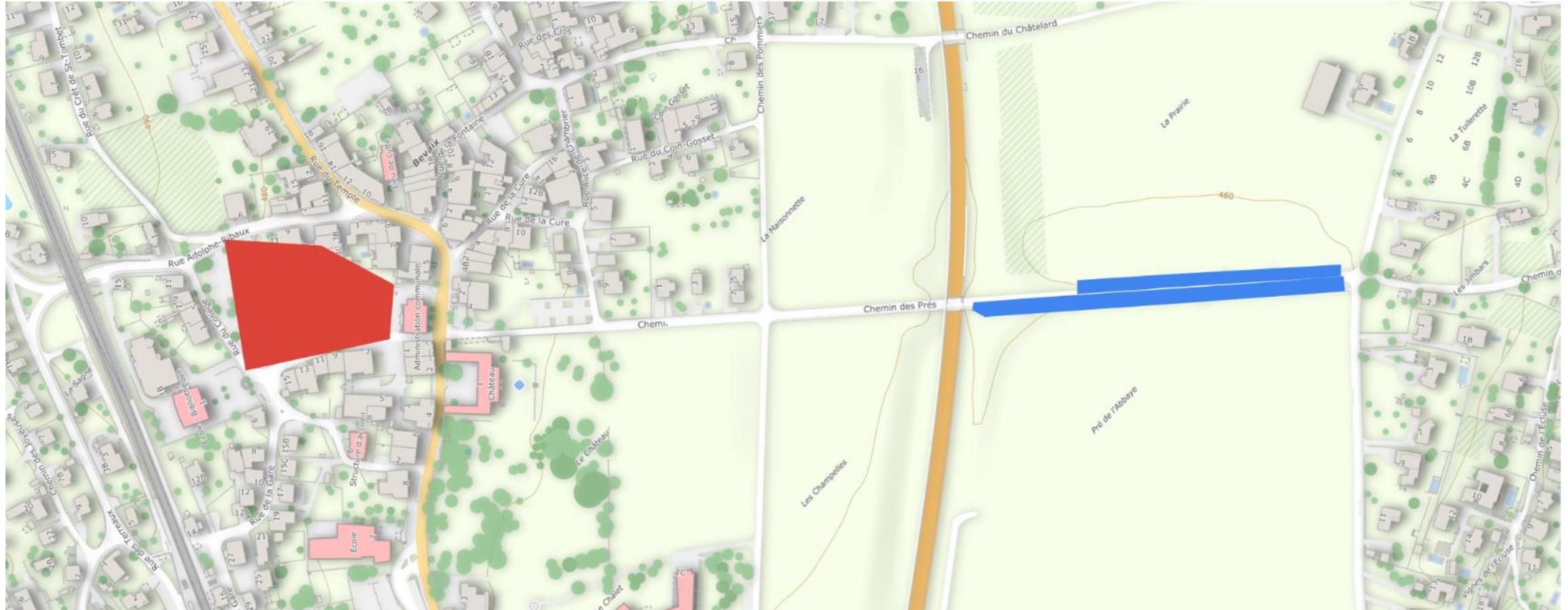
 Places existantes sur fond privé (discussions en cours) : COOP et CFF

 Accès impossible ou privé



Un temps de trajet à pied **inférieur à 5 min.** depuis le centre du périmètre.

Stationnement au Chemin des Prés



COORDINATIONS ET MAINTIEN DES SERVICES





BIENS-FONDS PRIVÉS

Coordination travaux privés

- Mise en séparatif des eaux claires
 - *Mise en conformité des riverains obligatoire dans un délai de 5 ans (règlement communal)*
- Eau potable
 - *Remplacement des branchements privés (recommandation selon l'état constaté)*
- Mise à terre
 - *Mise en conformité des riverains obligatoire si branchement sur conduite d'eau potable en acier*
- Electricité (Groupe E SA)
 - *Pas de travaux particuliers*



BIENS-FONDS PRIVÉS

Coordination travaux privés

- Mauler SA et les autres mandataires s'approcheront des propriétaires pour proposer l'assainissement des branchements privés, avec l'établissement de devis pour ces travaux (formulaire reçus)
- Prix plus avantageux durant le chantier
- Subvention communale de 2'000 CHF max. pour les travaux de mise en séparatif du bien-fonds privés.



MAINTIEN DES SERVICES

- Les alimentations par les différents réseaux sont garanties, sauf coupures ponctuelles qui seront annoncées à l'avance
- Durant les phases de chantier, l'alimentation d'eau potable se fera par une conduite provisoire avec raccordements dans les biens-fonds

COMMUNICATION





COMMUNICATION AUX RIVERAINS

- Distribution de flyers d'information
 - *Dates de fermetures*
 - *Tronçons concernés*
 - *Accès et circulation*
 - *Stationnement*
- Site internet de la Commune
- Nemo News
- Cercle scolaire



La Grande Béroche

MAULER SA
Flyer n° 2493-01
22.05.2025

INFORMATION TRAVAUX

Localité de Bevaix

Déviations du chauffage à distance rues de la Gare et du Collège

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du futur chantier de construction de la nouvelle salle polyvalente, nous vous informons que des travaux préparatoires seront réalisés pour dévier le réseau de chauffage à distance existant vers la rue de la Gare.

Ces travaux se dérouleront **du lundi 2 juin 2025 à 7h00, jusqu'au début du mois de juillet**.

Durant cette période, la circulation et les cheminements piétons seront adaptés en fonction des besoins du chantier.

La partie est de la rue de la Gare sera fermée à la circulation, **sauf pour les riverains**, et sera mise en sens unique en direction de la montée, depuis la sortie du parking de l'administration communale jusqu'au carrefour avec la rue Albert-Zutter. Les places de stationnement privées resteront accessibles en véhicule. L'accès à pied aux propriétés sera garanti. Toutefois, la circulation sera fortement perturbée en raison de la présence des engins de chantier et des temps d'attente sont à prévoir.

La rue du Collège ainsi que les places de dépose-minute de l'école seront accessibles par la rue Adolphe-Ribaux via le parking de la salle polyvalente.
L'accès piéton à l'école sera dévié par le Verger communal et la rue Albert-Zutter.

Ces différents éléments sont représentés sur le plan ci-dessous.

Dans un souci de coopération afin de garantir la bonne réalisation des travaux et la sécurité de tous, nous vous prions de bien vouloir respecter la signalisation et les déviations mises en place.

Une séance d'information publique aura lieu le 3 juin 2025 à 20h à la salle Polymatou à Bevaix.

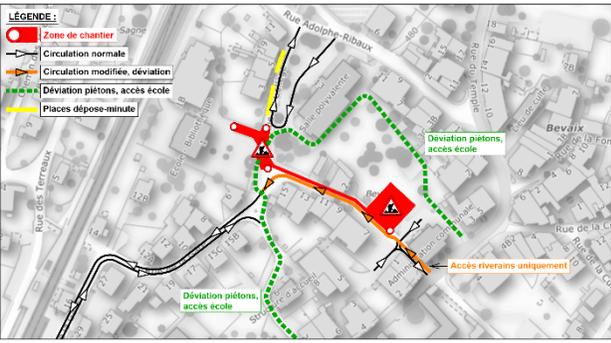
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions par avance pour votre coopération.

Commune de La Grande Béroche : Service technique - 032 886 52 48
La Direction des travaux : Bureau d'ingénieurs civils Mauler SA - 032 732 55 55

Plus d'information sur : <https://www.lagrandebéroche.ch>

LÉGENDE :

- Zone de chantier
- Circulation normale
- Circulation modifiée, déviation
- Déviations piétons, accès école
- Places dépose-minute





PERSONNES CLÉS

Travaux de réaménagement des rues:

Bureau d'étude + direction des travaux: MAULER SA ingénieures civils

- M. Thomas Leuenberger : Chef de projet
- M. Yann Ricchiuto : Directeur des travaux

Salle de gymnastique:

Direction des travaux : SPITIA

- M. Raphaël Tramaux

Architecte: Graber Petter architectes Sàrl

- M. Raphaël Graber



Répartition entre la Commune et les propriétaires

COÛTS





BIENS-FONDS PRIVÉS

Répartition des coûts

- Raccordements des réseaux jusque dans le 1er mètre des biens-fonds
→ *A charge de la Commune*
- Nouveaux réseaux dans les biens-fonds
→ *A charge des propriétaires*